



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

L'Envol pour les enfants européens

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

L'Envol pour les enfants européens

Siège social : 11 rue Marbeuf 75008 Paris

N°SIREN : 401 301 973

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'Envol pour les enfants européens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règles générales de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application du Règlement de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « *Spécificités associatives de l'annexe* » expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 8 juin 2021

Jérôme Eustache





Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	31 512	19 106	12 406	18 709
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	880	880		
Autres immobilisations corporelles	40 945	31 757	9 188	14 729
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	526		526	526
ACTIF IMMOBILISE	73 863	51 743	22 119	33 963
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 607		1 607	1 533
Avances et acomptes versés sur comman	4 455		4 455	5
Créances				
Usagers et comptes rattachés	188 742		188 742	12 298
Autres créances	5 778		5 778	204 370
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	886 788		886 788	628 648
Charges constatées d'avance	3 784		3 784	9 583
ACTIF CIRCULANT	1 091 155		1 091 155	856 436
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 165 018	51 743	1 113 274	890 399

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	641 904	495 319
RESULTAT DE L'EXERCICE	234 002	146 584
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	875 906	641 904
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	50 000	50 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 000	50 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	279	415
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	279	415
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 601	30 819
Dettes fiscales et sociales	122 108	147 205
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		57
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 380	20 000
DETTES	187 368	198 495
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 113 274	890 399

Compte de résultat

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 250	1 919
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	2 785	7 408
Dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestations de services</i>		887
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	29 109	7 600
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	462 914	
Dont Dons manuels	119 407	
Dont Mécénats	343 507	
Dont Legs, donations et assurances-vie		
<i>Contributions financières</i>	530 141	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	13 648	53 300
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	305	1 057 082
Total I	1 042 151	1 128 195
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 554	2 497
Variation des stocks	-75	-100
Autres achats et charges externes	221 783	400 690
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	31 903	23 292
Salaires et traitements	400 988	388 669
Charges sociales	132 022	154 926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 143	13 748
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 728	736
Total II	809 046	984 457
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	233 105	143 738
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 285	1 872
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 285	1 872
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 158

Compte de résultat

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Différences négatives de change	387	695
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	387	1 853
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	898	18

Compte de résultat

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	234 002	143 756
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 320
Total V		7 320
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 492
Total VI		4 492
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 828
Total des produits (I+III+V)	1 043 436	1 137 387
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	809 433	990 802
EXCEDENT OU DEFICIT	234 002	146 584

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	127 744	178 500
Prestations en nature	200 068	20 700
Bénévolat	19 057	121 000
Total	346 869	320 200
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	127 744	20 700
Prestations en nature	200 068	178 500
Personnel bénévole	19 057	121 000
Total	346 869	320 200

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'ENVOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 113 274 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 234 002 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

- description de l'objet social de l'entité :

Fondée le 14 septembre 1994, reconnue d'utilité publique par décret du 17 octobre 2001 l'Association L'ENVOL a pour but, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, d'apporter une aide psychologique et sociale aux enfants, quelle que soit leur origine, touchés par une maladie grave et à leur famille, ainsi que de promouvoir leur cause. L'association contribue au développement et à la promotion de la prise en charge psychosociale des enfants qui sont atteints, ou qui ont été atteints, de maladie grave et/ou de handicaps associés. Elle propose également des programmes aux membres de leur famille.

L'association conçoit et met en œuvre des programmes qui visent à apporter à ces enfants un bienfait sur le plan moral, sanitaire, éducatif, culturel, scientifique et sportif.

- description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ENVOL organise des programmes adaptés aux jeunes malades de 6 à 25 ans et à leur famille. Depuis 1997, elle leur permet de trouver force et confiance en eux pour vivre mieux pendant et après la maladie et de rompre avec l'isolement. L'ENVOL accompagne gratuitement plus de 4000 bénéficiaires par an au travers de ses séjours adaptés, ateliers à l'hôpital, sorties récréatives et activités en ligne.

- description des moyens mis en œuvre :

Autour des ses quatre programmes, L'ENVOL accompagne depuis 2020 plusieurs milliers de bénéficiaires par an au travers de ses programmes résidentiels en séjours, à l'hôpital ou accessibles à la maison. Des centaines de bénévoles et de personnes en mécénat de compétences permettent à l'association de réaliser ces programmes soit par des missions au siège soit par des missions au contact du public de L'ENVOL. Une équipe composée de 4 salariés aux programmes et d'une salariée au médical épaulés de 2 à 3 stagiaires Educatrices spécialisées ou Jeunes enfants de longue durée permettent de créer des programmes et activités adaptées sur-mesure. Les programmes sont organisés principalement en Ile de France, même si l'association se développe progressivement sur le territoire national.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A compter du 1er janvier 2020, les personnes morales à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, doivent appliquer le règlement ANC n°8 2018-06 qui succède au règlement CRC N° 1999-01.

L'annexe sera établie conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-20) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Le nouveau règlement instaure de nouvelles informations, de nature juridique et financière, destinées à une plus grande transparence financière.

Règles et méthodes comptables

Par ailleurs, le passage du règlement CRC N° 1999-01 au règlement ANC n°2018-06 engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques dans l'annexe de l'exercice de première application du règlement.

Le règlement ANC 2020-08 du 04-12-2020 modifie le règlement ANC n° 2018-06 du 05-12-2018 relatif aux comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modification qui porte sur la présentation des comptes comparatifs N-1 au titre de l'exercice clos en 2020 et dans le cadre de la première application.

Les changements ont portés sur :

- les dons, mécénats, contributions financières comptabilisés avant en Autres produits et sont maintenant présentés dans des postes dédiés du compte de résultat,
- l'apparition du CROD et la modification du CER

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Mécénat et subventions

Le mécénat et les subventions sont comptabilisés selon leur nature et utilisés selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les financements affectés par de tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisés en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisés en produits constatés d'avance lorsque le financement est pluriannuel et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

Règles et méthodes comptables

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la convention et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectés au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires s'entendent :

- des temps passés par les bénévoles sur la base du nombre de jours mis à la disposition de l'association, retenus sur une base horaire équivalente à la durée légale, valorisés au smic en vigueur et chargés au taux moyen de 13%;
- des dons en nature tels que la mise à disposition des bureaux retenue par application de la valeur locative moyenne observée dans la zone géographique au nombre de m²,
- des journées allouées par des entreprises/fondations au titre du mécénat de compétences valorisées sur des bases identiques à celles retenues pour la valorisation des journées consacrées par les bénévoles. La valorisation apprêt en partie basse du CER.

Spécificités associatives

Traitement des collectes de fonds :

Une distinction est opérée dans l'enregistrement des dons reçus. S'agissant des dons provenant de particuliers, seuls sont pris en compte dans l'exercice les dons encaissés jusqu'au dernier jour de l'exercice, tenant cependant compte d'un délai de traitement de courrier le cas échéant. S'agissant des dons en provenance des entreprises et des fondations, ils sont rattachés à l'exercice selon les termes de l'engagement pris entre les parties dans le respect du principe de prudence afin de tenir compte, le cas échéant, d'un risque de non recouvrement.

Compte emploi ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du règlement du comité de la réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 modifié par la réforme 2020-08 du 4 décembre 2020 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi ressources.
Ce tableau est élaboré à partir des informations fournies par la comptabilité analytique mise en place par l'association.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est structuré sous forme d'un tableau et présenté sous 2 grandes parties :

- les produits par origine et les charges par destination : produits liés à la générosité du public, produits non liés à la générosité du public, subventions et autres concours publics, missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement etc.
- Les contributions volontaires en nature: produits par origine et charges par destination

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges.

Les ressources se sont élevées à 1 043 436 € et proviennent de différentes sources :

- les ressources collectées auprès du public ont représentées 466 164 €. dont 119 407 € proviennent de dons particuliers, 3 250 € de cotisations sans contrepartie, 343 507 € ont été collectés auprès des entreprises
- les associations, les fondations privées et les fondations d'entreprises qui nous soutiennent ainsi que Serious Fun nous ont alloués 530 141 € en 2020.
- les subventions et concours publics s'élèvent 29 108 € les transferts de charges à 13 648 €

Les emplois se sont élevés à 809 433 €, soit un excédent net de 234 003 €.

En l'absence de charges directes, les frais de recherche de fonds ont été répartis au prorata des produits entre frais de recherche de fonds AGP et non AGP. En 2020, 45% des frais de collecte ont été affectés aux frais de recherche de fonds AGP et 55% aux frais de recherche non AGP, ces taux correspondent aux fonds collectés AGP et non AGP en 2020.

Règles et méthodes comptables

Les clés de répartition suivantes ont été utilisées pour répartir les charges :

- La rubrique " missions sociales" regroupe tous les coûts liés à l'accueil d'enfants gravement malades et leurs familles dans le cadre de séjours récréatifs et thérapeutiques, de sorties culturelles ou sportives en dehors des périodes de séjours et d'ateliers organisés en services thérapeutiques pédiatriques à l'hôpital (centre de coûts : location de sites, camp et médical) et les salaires et charges sociales des personnels directement rattachés à ces centres. S'y ajoutent 25% des frais de fonctionnement mentionnés ci-dessous.

- La rubrique " frais de recherche de fonds" comprend les salaires et charges sociales du personnel de développement et tous les frais enregistrés dans le centre de coût " Fundraising et communication". S'y ajoutent 35% des frais de fonctionnement mentionnés ci-dessous.

- La rubrique " frais de fonctionnement" comprend les salaires et charges sociales du personnel administratif et tous les frais enregistrés dans le centre Administration . Seuls 40% de ces frais restent dans cette rubrique, les 60% autres étant alloués aux deux autres rubriques, considérant que la direction et l'administration participent largement au succès de la mission sociale et de la recherche de fonds.

Engagement retraite

Au vu de son caractère non significatif, la provision pour indemnités de fin de carrière n' a pas été valorisée.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par ailleurs, nous apportons des précisions sur les faits suivant :

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, L'ENVOL a suspendu ou reporté la totalité de ses programmes habituels dès le mois mars et lancé immédiatement des actions accessibles à distance pour ses bénéficiaires. Toutefois, à l'automne, 3 séjours résidentiels ont été organisés, et au final l'année 2020 aura été une année très active.

L'association a ainsi accompagné pendant cette année exceptionnelle :

- 2850 bénéficiaires (dont 57 de séjours, 242 de sorties récréatives et ateliers à l'hôpital et 2551 d'activités en ligne) contre 1071 en 2019 alors que les activités en ligne n'existaient pas
- le nombre de journées actives a relativement peu chuté passant de 2609 en 2019 à 1760 en 2020

Evènements post cloture :

L'association a pris par ailleurs toutes les mesures de prévention et d'organisation du travail des salariés permettant de maintenir l'activité en toute sécurité. Les mêmes dispositions resteront en vigueur en 2021. "

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 512			31 512
Immobilisations incorporelles	31 512			31 512
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 291		1 411	880
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 161			5 161
- Matériel de transport	16 097			16 097
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 912	1 300	4 525	19 687
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	46 461	1 300	5 936	41 825
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	526			526
Immobilisations financières	526			526
ACTIF IMMOBILISE	78 498	1 300	5 936	73 863

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 300		1 300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 300		1 300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 936		5 936
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 936		5 936

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 803	6 302		19 106
Immobilisations incorporelles	12 803	6 302		19 106
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 291		1 411	880
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 642	154		3 796
- Matériel de transport	9 704	3 219		12 924
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 095	3 468	4 525	15 038
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	31 732	6 841	5 936	32 637
ACTIF IMMOBILISE	44 535	13 143	5 936	51 743

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentatio des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 607	1 533	75	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	1 607	1 533	75	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 198 830 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	526		526
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	188 742	188 742	
Autres	5 778	5 778	
Charges constatées d'avance	3 784	3 784	
Total	198 830	198 305	526
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	4 078
Banque - intérêts courus à recevoir	894
Total	4 972

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de re					
Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	495 319	146 584			641 904
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercic			234 002		234 002
Dont générosité du public			18 612		
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commo					
TOTAL	495 319	146 584	234 002		875 906

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges	50 000				50 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	50 000				50 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 187 368 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	279	279		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 601	25 601		
Dettes fiscales et sociales	122 108	122 108		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	39 380	39 380		
Total	187 368	187 368		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 824
Banque agios à payer	279
Dettes provis. pr congés à payer	31 021
Personnel - autres charges à payer	15 000
Charges sociales s/congés à payer	16 223
Charges sociales - charges à payer	7 800
Etat - autres charges à payer	403
Total	81 550

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 784		
Total	3 784		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constatés d'avance	39 380		
Total	39 380		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 219 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
cotisations urssaf exonération chg pat cpte 645100 de 02 à 05/ aide au paiement urssaf cpte 740001 aidee emplois jeunes	25 027	25 027 20 796 4 077	-20 796 -4 077
Total	25 027	49 900	-24 873

Subventions d'exploitation

Etat - concours publics : 4 235 €

Etat - autre subvention : 24 874 €

total : 29 109 €

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation 791000 - Transfert de charges d'exploitation	13 648 13 648	
Total	13 648	

Autres informations

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total				

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

COMMENTAIRE

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 250	3 250
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	78 700	78 700
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat	343 507	343 507
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	40 707	40 707
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans	530 141	
2.4 Autres produits non liés à la générosité	4 375	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	29 108	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13 648	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	1 043 436	466 164
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	364 796	188 971
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	152 228	152 228
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	186 056	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	93 210	93 210
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13 143	13 143
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICIAIRES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL	809 433	447 552
EXCÉDENT OU DÉFICIT	234 003	18 612
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		18 612
(*) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		18 612
(*) Investissements et (*) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		18 612

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat	19 057	19 057
Prestations en nature	200 068	199 477
Dons en nature	127 744	127 744
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	346 869	346 278
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	232 828	232 237
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	23 715	23 715
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 326	90 326
TOTAL	346 869	346 278

Les fonds propres de L'ENVOI sont constitués des divers soutiens financiers versés par le réseau SeriousFun Children's Network depuis la reprise des activités de l'association en 2013.

Pour cette raison, le solde des ressources liées à la générosité du public en 2020 a été reporté à zéro.

Compte emploi annuel des ressources 2020

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	3 250
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	188 971	- Dons manuels	78 700
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	343 507
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	40 707
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	152 228		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	93 210		
TOTAL DES EMPLOIS	434 409	TOTAL DES RESSOURCES	466 164
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13 143	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	18 612	DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	466 164	TOTAL	466 164
		RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
		(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	18 612
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	18 612
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		Bénévolat	19 057
Réalisées en France	232 237	Prestations en nature	199 477
Réalisées à l'étranger		Dons en nature	127 744
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	23 715		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 326		
TOTAL	346 278	TOTAL	346 278

Compte emploi annuel des ressources 2019

Page : 36

L'ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS
75008 PARIS

Emplois	Emplois 2019 Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	Ressources	Ressources collectées sur 2019 Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
<i>En Keuros</i>					
1. MISSIONS SOCIALES (ou dépenses opérationnelles)					
1.1. Réalisées en France	587,7	293,7	1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	293,7	104,0
Actions réalisées directement en France	<u>587,7</u>		1.1. Dons des particuliers	<u>104,0</u>	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	311,2		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	189,7	189,7
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	<u>53,2</u>		Revenus sur événements	<u>189,7</u>	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	<u>123,3</u>				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
2.4 frais sur événements	<u>134,7</u>				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	91,9		2. AUTRES FONDS PRIVÉS	819,5	
			Mécénats non affectés Entreprises et Fondations	<u>255,7</u>	
			Mécénats fonctionnement SFCN	<u>63,8</u>	
4. AUTRES FRAIS			3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	7,6	
			4. AUTRES PRODUITS	16,6	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	990,8		TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 137,4	293,7
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS			II. REPRISES DES PROVISIONS	0,0	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	146,6		IV. VARIATION DES FONDS DE BIEDIS COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		
TOTAL GENERAL	1 137,4	293,7	V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			TOTAL GENERAL	1 137,4	293,7
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		293,7	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		293,7
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON EFFECTUÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	229,9		Bénévolet	121,0	
Frais de recherche de fonds	0,0		Prestations en nature	20,7	
Frais de fonctionnement et autres charges	90,3		Dons en nature	178,5	
Total	320,2		Total	320,2	

Annexe au compte emploi annuel des ressources 2019

Annexe au compte emploi annuel des ressources 2019

Suite à la modification du plan comptable, un changement de méthodes pour comptabiliser les ressources provenant d'entreprises privées a été effectué. En 2020, elles sont comptabilisées dans Mécénat et donc les ressources issues de la générosité du public. Les dons des associations, fondations, fondation d'entreprises apparaissent quant à elle dans les contributions financières sans contrepartie et donc non liés à la générosité du public.